



COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE (CSE) ET SANTE AU TRAVAIL

*Les lamentations d'hier et d'aujourd'hui
ou l'action pour un autre demain ?*

Fédération des acteurs de la prévention, Max Masse, Vice-président
Stade de France, mercredi 13 mars 2019

1

Présentation de la FAP

- Un think-tank qui œuvre sur les questions de prévention, de SST, de dialogue social (Président Vincent Giraudeau, directeur d'Yséis)
- 50 membres issus d'horizons très différents, de tailles d'entreprises et de niveaux de responsabilité très divers
- Un noyau fonctionnel d'une quinzaine de personnes (Bureau national) et un bureau exécutif de 6 personnes) qui partagent de la curiosité prospective, de la convivialité réflexive, de a
- Une participation active et engagée :
 - grands évènements de la SST : Rapport Lecocq, Livre blanc de la coordination SPS
 - salons : Assises SSCT, Préventica, Expoprotection
- Des connaissances partagées sur les réseaux sociaux
- Une production à venir : le Livre blanc de l'évaluation des risques au travail
- Un évènement phare : le *Prévhackthon* → faire, découvrir, produire, apprendre



Assises SSCT Stade de France 13 mars 2019
FAP. Max Masse. Tous droits réservés.

2

Objectifs majeurs de la FAP

Mettre en œuvre tous les moyens pour installer et promouvoir une culture de la prévention dans l'intérêt commun de toutes les parties prenantes de la santé et de la sécurité au travail

Faire se rencontrer des personnes d'horizons, de métiers et de culture différents et en mobiliser l'intelligence collective à cette fin

Permettre à ces acteurs de la santé au travail de produire ensemble des ressources nouvelles et coconstruire les nouvelles bases d'une prévention des risques au travail

Être force de proposition vis-à-vis des acteurs institutionnels



Assises SSCT Stade de France 13 mars 2019
FAP. Max Masse. Tous droits réservés.

3

« Statut » de la conférence

Une conférence de type exploratoire pour :

- Se rappeler un peu de notre histoire PRP / SST et dialogue social
- Entrer dans le monde des idées
- Se projeter sur ce qui reste à construire
- Être lucide sur le chemin à parcourir

→ Avec la FAP, vous pouvez partager vos constats, vos vécus, vos questions et vos espoirs pour ouvrir ce nouveau chantier



Assises SSCT Stade de France 13 mars 2019
FAP. Max Masse. Tous droits réservés.

4

Postulats de l'intervention

(avec Yves Clot, Cnam)

Ceux qui sont dirigés et ceux qui dirigent ne peuvent avoir les mêmes critères de performance du travail (du point de vue financier ou du travail réalisé) ; ce n'est pas possible.

Sans nier le lien de subordination juridique né du contrat de travail entre manager et « opérateurs/trices » et tout en acceptant le fait que les intérêts, enjeux et responsabilités des premiers ne sont pas ceux des seconds, l'idée que des intérêts communs, des marges de manœuvres et des espaces de dialogue sont envisageables fait son chemin pour s'émanciper des dépendances réciproques et pour construire une autonomie partagée.

Mais cette nouvelle perspective « *peut se heurter à la tentation des organisations syndicales comme de la hiérarchie de défendre leur pré-carré. Tout cela bouscule l'organisation du travail et les IRP et il suppose une autre conception du système de relations professionnelles que celui qui est installé en France où le lien de subordination reste très fort* ». Et le système des institutions de représentation du personnel n'est pas fait pour travailler sur ces questions de qualité du travail

→ Accepter les conflits de critères, organiser des controverses de métiers, favoriser les coopérations conflictuelles



Assises SSCT Stade de France 13 mars 2019
FAP. Max Masse. Tous droits réservés.

5

HSCT / PRP / SST : une histoire en miroir

- **Postures** : Réparation ↔ Prévention ↔ Evaluation
- **Logiques** : Défensive ↔ Juridique ↔ Intégrative ↔ Evaluative ↔ Constructive
- **Grands paradigmes** : Hygiène ↔ Sécurité ↔ Santé
- **Instances** :
 - Comité de sécurité 1941 → CHS 1947
 - Fusion CHS/CACT → CHSCT 1982
 - Fusion CE/CHSCT (2017 privé), CT/CHSCT (2018 ou 2019 fonction publique)
- **Nouvelle étape** → CSE dont CSSCT 2017



Assises SSCT Stade de France 13 mars 2019
FAP. Max Masse. Tous droits réservés.

6

Les missions des CHSCT

Les missions des CHSCT demandaient des compétences nombreuses et exigeantes dans les domaines les plus variés et les champs les plus vastes et les plus complexes :

- Législatifs et réglementaires
- Organisationnels, Techniques,
- Physiques, Physiologiques,
- psychologiques
- ...

→ Qui peut prétendre posséder tant de compétences ?

Cf. Litim, M. C. Castejon, C. 2010.



Assises SSCT Stade de France 13 mars 2019
FAP. Max Masse. Tous droits réservés.

7

Les membres du CHSCT

- Les membres du CHSCT ont été confrontés à une disproportion stupéfiante entre leurs missions, les compétences nécessaires pour les atteindre et la réalité de leurs moyens
- La formation initiale a toujours été insuffisante, très rarement conjointe, exceptionnellement en présence de la présidence et la formation continue quasi inexistante

→ Ces décalages, ces manques se sont répercutés dans l'immense diversité de leurs actions et ont figé leurs pratiques dans des contextes relationnels trop souvent dégradés

Cf. Litim, M. Castejon, C. 2010.



Assises SSCT Stade de France 13 mars 2019
FAP. Max Masse. Tous droits réservés.

8

La réalité des réunions du CHSCT

Un espace pluri-vocal :

- qui devait être un lieu de discussions, d'analyse et de partage d'expériences
- qui a pris l'allure d'une arène où se disputent des intérêts divergents
- qui devait être mobilisé sur la définition et les conditions de la santé, la prise en compte réelle du travail, le rapport entre santé et travail

Cf. Litim, M. Castejon, C. 2010.



Assises SSCT Stade de France 13 mars 2019
FAP. Max Masse. Tous droits réservés.

9

Les impasses du CHSCT

Un espace isolé du niveau du Comité d'entreprise (secteur privé) ou du Comité technique (fonction publique Etat et Territoriale)

- Absent des débats politiques, économiques, budgétaires, sociaux, environnementaux
- Activité ciblées / restreinte à la prévention des risques professionnels
- Impossibilité de s'intéresser à la construction de la santé et de la sécurité au travail et aux conditions de sa gouvernances (stratégie, vision globale, prise de décision)



Assises SSCT Stade de France 13 mars 2019
FAP. Max Masse. Tous droits réservés.

10

La fin du CHSCT

- « Le CHSCT était un vrai contre-pouvoir »
- « La disparition du CHSCT est une catastrophe »
- « La disparition corps et âme du CHSCT »
- « Dernier rempart, les CHSCT contre la mort ouvrière vont-ils disparaître ? »
- « Le CHSCT n'est pas soluble dans le CSE »
- « Une série de reculs sur la prise en charge et la prévention des risques professionnels »
- « Avec la fusion on a perdu la bataille idéologique »
- « On sonne le glas de la prise en compte de la SST au sein de l'entreprise »
- « Aujourd'hui le CSE c'est à la carte »



Assises SSCT Stade de France 13 mars 2019
FAP. Max Masse. Tous droits réservés.

11

CSE et SST, auditions rapport C. Lecocq

(H. Lanouzière)

- Aujourd'hui, le CSE permet de décroiser les questions de santé, de sécurité et de conditions de travail et de les intégrer dans l'ensemble des réflexions de l'entreprise au moment où elle prend ses décisions

Pourquoi ?

- Parce que l'on a compris avec les TMS et les RPS que les déterminants de ces problématiques se situaient bien au-delà de ces questions de santé et de sécurité :
- des questions managériales,
- l'accompagnement du changement
- l'organisation du travail, les parcours professionnels, l'usure professionnelle

→ La SST se retrouve ainsi au cœur des concertations stratégiques



Assises SSCT Stade de France 13 mars 2019
FAP. Max Masse. Tous droits réservés.

12

Une évolution expansive des points de vue

Depuis la fin du 19^{ème} siècle, l'histoire des conditions de travail en France : une construction successive et cumulative :

- 1/ la durée du travail des femmes et des enfants
- 2/ la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles
 - l'hygiène et la sécurité
 - la prévention des risques professionnels et l'intégration des questions de sécurité en amont du travail (conception des équipements de travail, par exemple)
- 3/ l'évaluation des risques professionnels
- 4/ la santé et sécurité au travail
- 5/ la qualité de vie au travail, le bien-être au travail, le bonheur au travail



Assises SSCT Stade de France 13 mars 2019
FAP. Max Masse. Tous droits réservés.

13

Une transition de la prévention à la construction

- Prévention des risques professionnels → projet d'assurance *contre le risque* → une rentabilité générale → du pluridisciplinaire

Et les 3 niveaux du BIT

- Prévention primaire, secondaire, tertiaire
- Construction de la santé au travail → projet de gouvernance *pour la santé* → performance → avec les parties prenantes → du co-disciplinaire

Et les 6 niveaux de prévention de l'OMS

- Prévention primordiale
- Prévention primaire, secondaire, tertiaire
- Prévention quaternaire
- Prévention fœtale



Assises SSCT Stade de France 13 mars 2019
FAP. Max Masse. Tous droits réservés.

14

Les enjeux des liens CSE / CSSCT

La complexité du monde du travail :

Oblige à prendre en compte plusieurs axes :

- Penser global ← → agir local
- Associer l'universel de la santé et de la santé au travail et les contingences du travail réel
- Dimension collective et durable des conditions du/de travail à partir de l'ensemble des situations individuelles de travail dans des environnements de plus en plus complexes (Digitalisation, Ubérisation, Robotisation...)

→ un « dispositif » qui fait système:

- de l'idéal
- du conceptuel et du théorique
- du vécu et de l'identitaire
- du fonctionnel



Assises SSCT Stade de France 13 mars 2019
FAP. Max Masse. Tous droits réservés.

15

Dynamique de gouvernance de la SST



Le CSE s'intéresse à la SST

La CSSCT s'intéresse à la prévention des
risques professionnels



Concrètement la gouvernance du dispositif comprend :

- un idéal : le droit à la santé au travail
- un nouveau cadre juridique : les ordonnances
- un cadre fonctionnel : à construire via la négociation
- le vécu des parties prenantes : à prendre en compte dans la négociation (les représentants de proximité)



Assises SSCT Stade de France 13 mars 2019
FAP. Max Masse. Tous droits réservés.

16

Assumer une responsabilité collective

Travailler ensemble pour faire face conjointement à des enjeux communs :

- La construction de la santé et de la sécurité au travail (CSE)
- La prévention des risques au travail (CSSCT)



Assises SSCT Stade de France 13 mars 2019
FAP. Max Masse. Tous droits réservés.

17

Dynamique d'action essentielle entre CSE et SST

Intégrer la SST de façon transversale dans l'ensemble des domaines de compétences du CSE ; la SST ce n'est pas un « supplément d'âme »

Créer un espace de dialogue permanent :

- Entre les conditions du et de travail
- Entre les différents niveaux de parties prenantes

→ Pour prendre des décisions correspondant au plus près du terrain (travail réel)



Assises SSCT Stade de France 13 mars 2019
FAP. Max Masse. Tous droits réservés.

18

Les obligations collectives en SST

- Définitions d'une terminologie du droit à la santé au travail
- Identification des orientations et caractéristiques de la santé au travail dans la structure concernée
- Principes et pratiques relatifs à la santé au travail
- Evaluations / identification des questions centrales et domaines d'action
- Intégration, mise en œuvre et promotion de comportements responsables dans l'ensemble de la structure et via les réseaux d'influence
- Inventaire des différentes parties prenantes et mise en place d'un dialogue
- Communication active sur les engagements et performances



Assises SSCT Stade de France 13 mars 2019
FAP. Max Masse. Tous droits réservés.

19

Négociation santé et sécurité au travail

(actuEL-HSE, 2019)

- *« La mise en place des CSE et des commissions est très compliquée parce qu'on doit penser à tout et si c'est pas dans l'accord, c'est mort »*
- *« Tout dépend de la qualité du dialogue social dans l'entreprise »*

Car on peut négocier :

- *Les moyens : "Cette commission sera une auberge espagnole, vous pouvez y mettre ce que vous voulez à condition que vous vous assuriez qu'elle a les moyens pour travailler »*
- *Le règlement intérieur : « Nous nous sommes laissés piégés lors de certaines séances, nous avons bataillé, mais avons finalement réussi à intégrer les oubliés dans le règlement intérieur »*
- *La durée : « Il manque encore des petits trucs mais on a décidé que la commission ne durerait que trois ans au lieu de quatre, pour le prendre comme une expérience »*
- *L'adaptation : « A peu de chose près, tout est à construire, cela peut aussi permettre d'avoir quelque chose sur mesure" »*



Assises SSCT Stade de France 13 mars 2019
FAP. Max Masse. Tous droits réservés.

20

Un nouvelle structuration et un autre cadre de référence

Les dispositions du Code du travail sont organisées à trois niveaux (Nivelet, 2018) :

- les dispositions d'ordre public : applicables à toutes les entreprises dotées d'une CSE quelque soit leur effectif ; elles ne peuvent être écartées ou modifiées dans un sens moins favorable
- Les dispositions relatives à la négociation : elles déterminent ce que l'accord peut aménager
- Les dispositions supplétives : elles fixent les règles qui s'appliquent uniquement en l'absence d'accord (de groupe, d'entreprise, d'établissement) ou lorsque cet accord n'aborde pas le point concerné



Assises SSCT Stade de France 13 mars 2019
FAP. Max Masse. Tous droits réservés.

21

La négociation pour déterminer les attributions et les règles de fonctionnement

Désormais ce sont les accords collectifs qui vont déterminer en grande partie les prérogatives et les moyens d'action du CSE en matière de SST :

- pour déterminer les règles de fonctionnements de l'instance pour laquelle s'adapte aux réalités des organisations
- c'est la négociation bien en amont du CSE ou du règlement intérieur qui prend en compte les missions et prérogatives de l'instance

→ Mais le dialogue social ne se décrète pas (Chassagnon, 2019)



Assises SSCT Stade de France 13 mars 2019
FAP. Max Masse. Tous droits réservés.

22

Et demain pour la FAP ?

- Veille sur les accords de méthodes, les accords de mise en place des CSE, des représentant(e)s de proximité, des suppléant(e)s, les guides et outils pour l'action
- Analyse des liens et enjeux du nouveau contexte de dialogue social pour que la nouvelle instance constitue une réelle opportunité pour la santé au travail
- Conférences pour rencontrer les parties prenantes et débattre de ces questions
- Dégager des pistes d'innovations et être force de propositions opérationnelles et des actions concrètes auprès des acteurs institutionnels
- Travailler avec l'ensemble des bonnes volontés qui nous rejoindrons



Assises SSCT Stade de France 13 mars 2019
FAP. Max Masse. Tous droits réservés.

23

Les rendez-vous de la FAP en 2019

- Cercle Prévention & Santé, rencontre avec C. Lecocq (14 février 2019)
- Assises SSCT Paris, stand et conférence (12 et 13 mars)
- Journée DGT, Livre blanc coordination SPS (19 mars)
- Livre blanc de l'évaluation des risques au travail (XXX)
- Préventica Paris, stand et Prévackthon (22 mai 2019)
- Assises SSCT Paris, stand et conférence (26 septembre 2019)
- Préventica Marseille, stand et Prévackthon (9 octobre 2018)



Assises SSCT Stade de France 13 mars 2019
FAP. Max Masse. Tous droits réservés.

24

Pour aller plus loin

- Boras, K. Masse, M. (2016). Santé-Travail, une porte d'entrée vers la Responsabilité sociale de l'État-employeur ? Éditions eQuickreads. <http://fr.calameo.com/read/00293055812d6517ee673>
- Bouville, G. (2016). L'influence des CHSCT sur le bien-être des salariés et sur les accidents du travail. Une étude exploratoire. Dans *Revue de gestion des ressources humaines*, 2016/3 (N° 101),
- Castell, A. -L. (2017) Disparition du CHSCT et création du CSE : quelles conséquences en SST? Dans *Editions Tissot*. 11 octobre.
- Chambost, P. (2018). Commission SSCT « Si ce n'est pas dans l'accord, c'est mort ». Dans *actuEL-HSE*. 6 mars.
- Chassagnon, V. (2019). « La participation au dialogue social ne se décréte pas ». Dans *Le Monde*, 12 mars.
- Lecocq, C., Dupuis, B., Forest, H., Lanouzière, H. (2018), Audition Assemblée nationale sur le rapport "Santé au travail : vers un système simplifié pour une prévention renforcée". <https://www.youtube.com/watch?v=ZdyqtsQhidE>
- Litim, M., Castejon, C. (2010). « Protéger la santé des travailleurs: pour que la mission du CHSCT ne devienne pas impossible ». Dans *Nouvelle revue de psychosociologie*. ERES.
- Masse, M. (2018). *Risquons la sécurité au travail. Libre exploration des travaux de la FAP*. Paris : Edilivre
- Niverlet, T. (2018). Du CHSCT au CSE : les règles applicables pendant la période transitoire. Dans *Santé & Travail*. N° 799. Novembre.
- Seveon, O. (2018). CSE et CHSCT. *Les bonnes pratiques en SSCT*. Le Mans : Gereso.
- Thobois, P. (2011). *Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail : Une place à part dans le système de relations professionnelles ?* Étude IRES.



Assises SSCT Stade de France 13 mars 2019
FAP. Max Masse. Tous droits réservés.

25

Pour retrouver la FAP

Fédération des acteurs de la prévention

13, Rue Chevreul 94700 Maisons-Alfort

Président : Vincent Giraudeau

Sites :

<http://www.federation-prevention.com/>

<https://www.linkedin.com/in/federationacteursprevention/>

Contacts : Max Masse, Vice-président

Email : contact@federation-prevention.com

Ou max.masse@federation-prevention.com

Téléphone : 06 65 65 95 29



Assises SSCT Stade de France 13 mars 2019
FAP. Max Masse. Tous droits réservés.

26